

RÈGLEMENT DU CONCOURS DESSIN 2025

Alimentation d'Origine Combrailles



Thématique et cadre du concours

Le concours dessin a pour thématique : « **Vergers, potagers et plantes sauvages comestibles en Combrailles** ».

Amateur ou passionné de dessin, vous êtes invités à exprimer votre créativité à travers des dessins qui mettent en lumière la beauté des vergers, potagers et plantes sauvages comestibles de notre territoire. Ce concours est l'occasion de partager votre vision de ces trésors naturels et de célébrer leur richesse et leur importance pour notre alimentation.

Habitants des Combrailles, laissez parler votre imagination pour proposer une représentation originale de cette thématique, et la partager avec tous ceux qui aiment la nature et l'alimentation locale !

Dates

Vous pouvez envoyer votre dessin **entre le 30 janvier et le 30 mars 2025**.

Modalités de participation

- Ce concours est destiné aux **habitants des Combrailles** (voir carte en fin de règlement)
- La participation à ce concours est **gratuite**
- **1 seule création** par participant est autorisée
- La création devra avoir été faite au **format A4**
- L'utilisation de tablettes graphiques est interdite
- Le choix du médium est libre (crayon, peinture, aquarelle, etc.)
- La création pourra être envoyée au **format numérique** (scannée et envoyée par mail), ou au **format papier** (envoyée par courrier ou déposée directement au SMADC).
- Il est interdit de participer au concours en utilisant la création de quelqu'un d'autre
- Toute personne majeure ou mineure à partir de 3 ans peut participer
- Les participants seront départagés en fonction de leur âge, selon 4 catégories : 3 – 6 ans, 7 – 10 ans, 11 – 14 ans, plus de 14 ans.

Seules les participations respectant la thématique du concours seront soumises au vote du jury.

Comment participer

- Réaliser un dessin sur la thématique « Vergers, potagers et plantes sauvages comestibles en Combrailles »
- L'envoyer entre le 30 janvier et le 30 mars 2025, par mail (scanné puis mis en pièce jointe ou via [wetransfer](https://wetransfer.com)) à l'adresse a.brissard@combrailles.com, ou par courrier à envoyer ou déposer au SMAD des Combrailles
2, place Raymond Gauvin
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

Pour chaque participation, le candidat devra également indiquer dans son mail ou son courrier les informations suivantes : nom et prénom, âge, adresse, téléphone, mail.

Les participants acceptent que leurs données soient traitées et conservées uniquement pour le concours dessin, notamment pour l'envoi des prix. Ces données seront supprimées dès la fin du concours. Les participations envoyées sans ces informations seront écartées du concours.

Récompense

Les récompenses pour chaque catégorie d'âges sont les suivantes :

- 3 à 6 ans : une visite à la **Ferme pédagogique de Montmarzy** à Virlet + **kit pédagogique** « Mes premiers semis – Docteur Jonquille et Mister Ail » (valeur totale de 50 €)
- 7 à 10 ans : 3 places enfants pour une **chasse au trésor au Château de Chazeron** à Loubeyrat + **kit pédagogique** « Mes premiers semis – Docteur Jonquille et Mister Ail » (valeur totale de 50 €)
- 11 à 14 ans : 3 places enfants pour une session de stand-up paddle **avec Aqua'loisirs** à Confolant (valeur totale de 50 €)
- Plus de 14 ans : 3 tickets pour la **Via Ferrata avec Sioule Loisirs** (valeur totale de 75 €)

Modalités de vote

Les participations seront départagées par un jury entre le 31 mars et le 17 mai 2025, afin de déterminer les gagnants de chaque catégorie du concours.

L'annonce des gagnants et la remise des prix se feront le **17 mai 2025 à 12h** lors du forum **Alimentation d'Origine Combrailles**, organisé par le SMADC à **St-Gervais-d'Auvergne**. En cas d'impossibilité pour les gagnants de se déplacer à St-Gervais-d'Auvergne le 17 mai, les prix leur seront envoyés par mail et/ou voie postale.

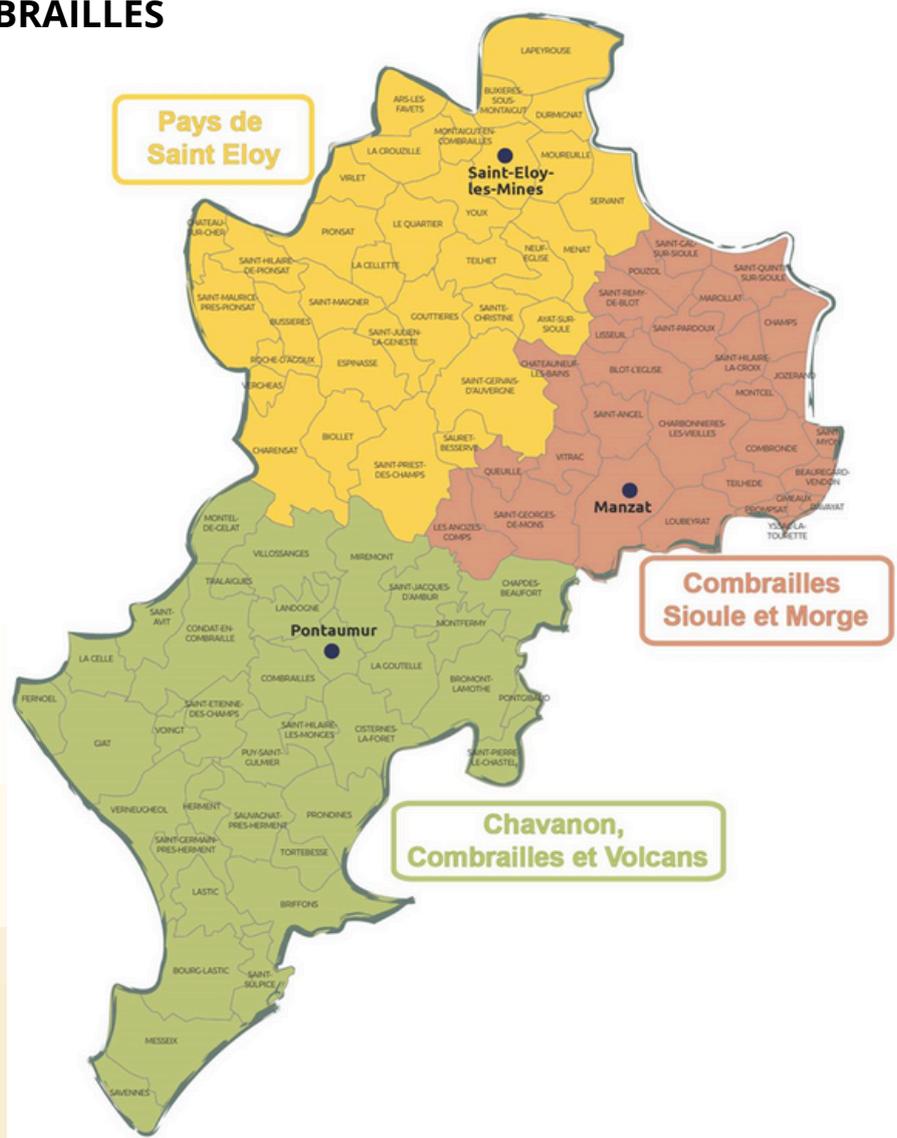
Exposition des œuvres

Les meilleures réalisations seront exposées lors du forum Alimentation d'Origine Combrailles, le 17 mai 2025 à St-Gervais-d'Auvergne. Chaque participant accepte donc que sa création ainsi que son nom soient exposés au grand public.

Règlement

La participation au concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement par un candidat entrainera sa disqualification.

CARTE DES COMBRAILLES



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le :

SMAD des Combrailles

2, place Raymond Gauvin

63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

04 73 85 82 08

a.brissard@combrailles.com

